



Formation de recyclage Personnel d'Encadrement assurant le Cumul des Fonctions

(Intervention d'entretien maintenance relevant de l'article R. 4412-139 du code du travail, sous-section 4)

METIERS AUXQUELS CONDUIT LA FORMATION :

- Les interventions sur matériaux contenant de l'amiante ne peuvent se faire en sécurité que si les modes opératoires sont pertinents et bien mis en œuvre. Cette formation permet aux participants de bien préparer, organiser et réaliser une intervention sur des matériaux amiantés en sécurité.
- Perfectionnement des connaissances

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire s'intégrant selon les cas dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer
- Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Connaissances et acquisition de compétences professionnelles dans les domaines de :

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- Connaître les limites d'efficacité des EPI
- Mises en situation sur plate-forme pédagogique :
 - Être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail, de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
 - Être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures
 - Être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
 - Assurer l'application des consignes relative aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement
 - Être capable de choisir des EPI adaptés
 - Être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers
 - Être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
 - Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication
 - Être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer

PUBLIC CONCERNÉ :

L'employeur et tout travailleur cumulant les responsabilités de l'encadrement technique et de l'encadrement de chantier, ayant les compétences nécessaires pour coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire

CONDITIONS D'ACCÈS :

Être salarié d'une entreprise dont l'activité est celle de la qualification prévue

PRÉ-REQUIS :

- La formation de recyclage est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. Elle prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.
- Être titulaire d'une attestation de compétences encadrement dont la validité n'excède pas 3 ans.
- Être âgé de plus de 18 ans
- Maîtrise de la langue française

DURÉE :

7 heures – 1 jour

LIEU DE FORMATION :



BTP CFA 87
LIMOGES

NOUVELLE-AQUITAINE

BTP CFA 87 LIMOGES
86 Allée du Moulin RABAUD
87000 LIMOGES
cfabat.limoges@construction-limousin.fr
limousin.fr
05.55.79.75.33

METHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séances de formation en salle
- Séances de formation et mise en œuvre sur plateforme pédagogique
- Analyse de dossiers techniques
- Analyse des pratiques

OUTILS ET MOYENS TECHNIQUES :

- Tableau blanc interactif
- Plateforme pédagogique
- Connexion internet
- Supports de cours et travaux pratiques

- La formation sera dispensée par M. VERDEME, formateur AMIANTE Sous-Section 4 depuis 2013

Évaluation théorique de 20 minutes (questionnaire à choix multiple) portant sur :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques.
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante.
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante.
- Les moyens de protection
- Les destinataires du mode opératoire.

Évaluation pratique de 1 heure en continu portant notamment sur :

- Evaluer les risques liés à l'intervention.
- Mettre en œuvre les principes de prévention.
- Gérer l'élimination des déchets amiantés.
- Réagir en cas d'incident/d'accident.
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

Attestation de fin de formation

Attestation de compétences nominative délivrée à la validation

EFFECTIF :

4 stagiaires minimum
8 stagiaires maximum

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION :

Suivant calendrier
Nous consulter

COÛT DE FORMATION :

210 € net de taxes par stagiaire

INFOS ET INSCRIPTIONS :

Inscriptions et informations:

stephane.verdeme@construction-limousin.fr



Suivez-nous



[btp_cfalimoges](#)



[Bâtiment CFA Limoges](#)



[Bâtiment CFA Limoges](#)



[Bâtiment CFA Limoges](#)

